



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC)
DERIVEURS – CATAMARANS – QUILLARDS 2025-2028

24 HEURES DE LA VOILE

8 et 9 août 2026 - TRÉGASTEL

Association Nautique de Trégastel - Grade 5B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de rester courtois et respectueux sous peine de pénalisation selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course, sauf tout changement dans le programme de la régate qui sera affiché avant vendredi 7 août à 20h00.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites en cours de régate. Le cas échéant, un pavillon L sera envoyé, et elles seront affichées sur le tableau d'information du PC Course et annoncées aux concurrents par haut parleur ou de vive voix.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est à la Maison de la Mer de Trégastel avant le départ et pour le reste de la course à la Capitainerie du Coz-Pors ; ils seront également mis en ligne sur le groupe Whatsapp suivant :



- 3.2 Le PC course est situé à la Capitainerie du Coz-Pors.
Téléphone : **06 42 62 77 25**, Courriel : 24hdelavoile@antregastel.com

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 [NP] [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres
- 4.2 [NP] [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement. Les autocollants portant le numéro d'identification du bateau pour la course seront fournis à l'inscription. Les bateaux enfreignant les RCV 77 ou l'annexe G des RCV en ne portant pas ce numéro ou portant des numéros illisibles ou différents de ceux sous lesquels ils sont engagés, seront considérés comme DSQ et ceci, sans avis préalable ni instruction (modification des RCV 63.1, A4.1 et A5).
- 4.3 [DP] Tous les coureurs doivent porter un gilet de sauvetage homologué et en état (les gilets gonflables manuels et automatiques sont interdits).
- 4.4 [DP] Chaque bateau doit être équipé d'un bout de remorquage de 5 mètres de long (Ø8 mm minimum), amarré à l'étrave du bateau et ayant l'autre extrémité scotchée sur le pont avant.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé :
- jusqu'au départ : sur la Grève Blanche
 - après le départ : Capitainerie du Coz-Pors
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 La procédure de départ est donnée depuis la Grève Blanche, selon les modalités précisées à l'article 12.
- 5.4 *[DP]* L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter la plage. L'ouverture de ligne ne sera pas faite avant moins de 10 minutes après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D après suspension de course, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Programme de la course : (horaires indicatifs)
- **Samedi 8 août :**
 - **9h30 à 11h30 :** Remise du "dossier de régate" à l'équipage au complet (2 bordées de 2 = 4 équipiers)
 - **13h :** Contrôle des bateaux et élargement départ sur la Grève Blanche
 - **14h :** Briefing des concurrents
 - **15h :** Départ
 - **Dimanche 9 août :**
 - **15h :** Arrivée et élargement retour au Coz Pors
 - **16h30 :** Heure estimée des résultats et de la remise des prix au Coz Pors, sous réserve d'instruction de réclamations.
- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course le 08/08/2026 est 14h55.

7. PAVILLON DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon 420.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours **Tour extérieur** et **Tour intérieur** sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2 *[DP]* Réduction de parcours : pas de réduction de parcours cette édition en raison de l'annulation du feu d'artifice par la mairie.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques du parcours sont des bouées rondes du port portant une chasuble orange.
- 10.2 La marque du tour extérieur est une bouée cylindrique Bouygues Télécom.
- 10.3 La marque du tour réduit est la Tonne de la DDE (bouée cylindrique blanche).
- 10.4 La marque de bout de ligne arrivée est une bouée ronde du port portant une chasuble orange.
- 10.5 La nuit, les marques de parcours sont signalées par des flashlights.
- 10.6 Un bateau officiel signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

- 11.1 Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.
- 11.2 Lors de la réduction de parcours comme décrit à l'article 9.2, la zone de 150 mètres de rayon autour du pas de tir sur l'île Ronde est un obstacle.

12. LE DÉPART

- 12.1 Les bateaux seront positionnés pour le départ avec un équipier en bord de plage dans la zone de départ balisée à l'Est de la Grève Blanche. L'autre équipier se tiendra en haut de la plage de l'autre côté de la ligne.
- 12.2 La ligne de départ sera sur la Grève blanche entre le mât arborant un pavillon ANT au-dessus d'un pavillon orange et le côté parcours du véhicule stationné en bout de ligne.

- 12.3 La procédure de départ se déroulera comme suit : (*horaires indicatifs si le départ de la course n'est pas retardé*)
- 10 min avant départ (14h50) : Ouverture de ligne, Envoi du pavillon orange
 - 5 min avant départ (14h55) : Signal d'avertissement : Envoi du Pavillon de la Classe 420
 - 4 min avant départ (14h56) : Signal préparatoire : Envoi du Pavillon P
 - 1 min avant départ (14h59) : Affalé du Pavillon P
 - Départ (15h00) : Départ, Affalé du pavillon de la Classe 420
- 12.4 *[DP]* De par le caractère de l'épreuve il n'y aura pas de rappel individuel ou collectif au moment du départ. Toutefois, tout équipage identifié comme ayant "anticipé" le départ sera pénalisé selon le point 15 des présentes IC.
- 13. INTERRUPTION DE COURSE**
- 13.1 Selon l'évolution des conditions météorologiques, le Comité de Course pourra interrompre temporairement ou définitivement la course.
- 13.2 *[DP]* L'interruption de course sera signalée par l'envoi d'un Pavillon S sur le Bateau Pointage, accompagné de signaux sonores répétés. Les bateaux devront rejoindre **la plage du Coz-Pors** au plus vite, sans terminer leur tour. Un bateau officiel pourra passer dans la flotte avec un Pavillon S pour signaler l'interruption aux concurrents les plus éloignés du Bateau Pointage.
- 13.3 La reprise de la course se fera comme suit :
- Envoi d'un pavillon D à terre, conformément à l'article 5.3, accompagné d'un signal sonore pour autoriser le retour sur l'eau des concurrents.
 - Ouverture de la ligne signalée par l'envoi d'un pavillon vert. Les concurrents seront remis en course à leur premier passage de la ligne. Le pavillon vert sera affalé au moins 10 minutes après son envoi.
- 14. L'ARRIVÉE**
- 14.1 La ligne de fin de tour sera entre un mât arborant un pavillon 420 sur le bateau pointage, et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 La ligne d'arrivée sera ouverte le dimanche 09/08/2026 à 15h entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau pointage, et le côté parcours de la marque d'arrivée. Les bateaux devront finir leur tour pour valider leur classement (Rappel : chaque tour commencé devra être achevé).
- 15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 *[DP] [NP]* L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. S'il ne l'effectue pas, un tour sera retiré du total de tours du parcours effectués par le concurrent sans instruction.
- 15.2.2 Les RCV P2.2 et P2.3 ne s'appliquent pas. Pour toute pénalisation après la première au cours d'un même tour de parcours, un tour sera retiré du total de tours du parcours effectués par le concurrent sans instruction.
- 15.2.3 Le Président de Jury pourra nommer des Observateurs Jury pour faire appliquer la RCV 42 et l'annexe P en application de la RCV P1.1. La liste des Observateurs Jury sera affichée sur le tableau officiel.
- 15.2.4 La RCV P1.2 est modifiée comme suit : les observateurs désignés qui voient un bateau enfreindre la règle 42 peuvent le pénaliser aussitôt que raisonnablement possible en hélant le bateau par son numéro d'identification même s'il n'est plus en course.
- 15.3 *[DP]* Concernant le départ :
- 15.3.1 En cas de non respect du positionnement sur la zone de départ selon l'article 25, les bateaux identifiés pourront être pénalisés sans instruction sous la forme d'une retenue « en prison » : un retard de 2 à 10 mn sera compté dès que la bordée « montante » aura émarginé, selon barème établi par le jury en fonction des conditions météorologiques (Annexe Barème de Pénalités).
- 15.3.2 En cas de départ anticipé par un concurrent, celui-ci se verra retirer cinq tours du total de tours du parcours effectués sans instruction.
- 15.4 *[DP]* Les infractions aux règles du chapitre 2 des RCV pourront être pénalisées sans instruction sous la forme d'une retenue « en prison » : un retard de 2 à 10 mn sera compté

dès que la bordée « sortante » aura émargé, selon barème établi par le jury en fonction des conditions météorologiques (Annexe Barème de Pénalités). En cas d'instruction, la pénalité sera de retirer un ou plusieurs tours au total de tours effectué par le concurrent.

- 15.5 *[DP] [NP]* En cas d'assistance à un concurrent à sa demande par un bateau sécurité (hors péril immédiat), la pénalité sera de retirer un tour au total de tours effectué par le concurrent sans instruction.
- 15.6 *[DP]* En cas de non respect du parcours au moment du début ou de la fin de la réduction, une pénalité sera appliquée sans instruction de deux tours retirés au total de tours effectué par le concurrent.
- 15.7 *[DP] [NP]* En cas de non-respect de l'interdiction d'utiliser le spinnaker tel que défini à l'article 19.6, une pénalité sera appliquée sans instruction de un tour retiré au total de tours effectué par le concurrent.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 La course est prévue pour une durée de 24 heures entre le 08/08/2026 à 15h et le 09/08/2026 à 15h, sauf interruption de course selon les modalités de l'article 13. En cas de départ retardé, l'heure de l'arrivée ne sera pas modifiée.
- 16.2 La ligne d'arrivée sera close après le passage du dernier bateau encore en cours ou à 15h30 au plus tard. Tout dernier tour non terminé passé cette heure ne pourra être comptabilisé.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Le temps limite de réclamation est de 15 minutes après la fin de quart de l'équipage souhaitant réclamer ou au plus tard 15 minutes après la fermeture de la ligne d'arrivée pour la dernière bordée. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au PC Course à la Capitainerie du Coz Pors). Les réclamations, les demandes de réparation devront y être déposées dans le temps limite. Les réclamations, les demandes de réparation pourront être déposées pendant la course.
- 17.3 Le jury pourra être présent sur l'eau durant la course. Il sera signalé par un pavillon Jury.
- 17.4 Des avis seront affichés sur Jury Décision et sur le tableau officiel pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au PC Course. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information. Lien Jury Décisions :

<https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Les%2024h%20de%20la%20Voile%202026%202026>



Au vu du format de la course, les convocations et les instructions des réclamations peuvent avoir lieu durant toute la durée de l'épreuve. Lors d'une convocation en Jury, il est demandé aux coureurs d'envoyer à l'heure indiquée sur le tableau officiel un représentant du bateau qui était dans la mesure du possible à bord lors de l'incident, afin de respecter la RCV 63.1.(a).(4). Si aucun représentant du bateau ne se présente à la convocation, cette dernière se déroulera selon les dispositions prévues à la RCV 63.1.(b). Dans le cas contraire, en cas d'indisponibilité du représentant du bateau (présent lors de l'incident) avec une raison valable, une autre convocation sera fixée conjointement avec les 2 représentants des bateaux présents. Lors de cette deuxième convocation, l'instruction se déroulera bien à l'heure indiquée.

- 17.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 17.6 S'ils ont l'intention de réclamer contre un autre bateau, les concurrents doivent en informer le Comité de Course via le Bateau Pointage pendant la course (avec identification réclamant/réclamé), au passage de ligne suivant. Ils doivent ensuite venir au PC Course à la capitainerie du Coz-Pors remplir un formulaire de réclamation. Ceci modifie la RCV 61.
- 17.7 Les pénalités sans instruction détaillées aux articles 15.2 à 15.5 ne pourront pas faire l'objet d'une demande de réparation. La liste de ces pénalités sera affichée.

18 CLASSEMENT

- 18.1 Sera déclaré vainqueur le bateau qui aura réalisé le plus grand nombre de tours. A nombre égal de tours, sera déclaré vainqueur celui qui aura passé la ligne d'arrivée en tête.
- 18.2 En cas d'interruption définitive de la course, le classement sera établi à partir du nombre de tours terminés au moment de l'interruption.

19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP] [NP]* Des émargements (départ, changements de bordée et arrivée) seront mis en place :
- Émargement avant le départ à la Grève Blanche, lors du contrôle de jauge et d'équipement de sécurité.
 - Émargement de changement de bordée et d'arrivée à la cabine "émargement" du Coz-Pors.
 - Émargement en cas d'interruption puis de reprise de course à la cabine "émargement" du Coz-Pors.
- 19.2 *[DP] [NP]* Le nombre de changement de bordée est de 4 minimum. Le changement de bordée se fera au Coz-Pors dans le chenal balisé en bord de plage (il ne pourra en aucun cas se faire dans la zone de baignade). La bordée en mer prévient le bateau annonce au plus tard au tour précédent son changement. Une diffusion est faite à terre pour prévenir la bordée de relève qui doit émarger avant d'embarquer. Les deux bordées (la montante et la descendante) doivent obligatoirement émarger à la cabine émargement lors de chaque relève.
- 19.2.1 *[DP] [NP]* L'émargement est obligatoire avant tout départ sur l'eau et au retour à terre. A l'arrivée il est clos 30 minutes après l'arrivée du dernier bateau ou au plus tard 30 minutes après la fermeture de la ligne d'arrivée.
- 19.2.2 *[DP] [NP]* Le non-respect de chaque émargement entraînera une pénalité sans instruction d'une retenue « en prison » forfaitaire de cinq minutes après l'émargement de la bordée « sortante » d'un changement d'équipage au cours de l'épreuve sauf à l'arrivée où la pénalité sera de déduction d'un tour.
- 19.3 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne la course doit le signaler au PC Course aussitôt que possible.
- 19.4 *[DP] [NP]* Au cours de la réduction de parcours pour le feu d'artifice, aucun changement de bordée ou retour à la plage du Coz-Pors ne pourra avoir lieu.
- 19.5 *[DP] [NP]* Sur décision conjointe du Comité de Course et de la Sécurité Générale, tout équipage représentant un danger pour lui-même ou pour les autres concurrents pourra être remorqué jusqu'à la plage et immobilisé jusqu'à résolution du problème identifié et accord du Comité de Course. En cas d'immobilisation d'un bateau au cours de la réduction de parcours pour le feu d'artifice, le retour en course ne pourra en aucun cas se faire avant la fin de la réduction. En cas d'insoumission de l'équipage concerné, la pénalité à la discrétion du comité de course pourra être la disqualification du bateau. Le cas échéant une action du jury pourra être décidée en application de la règle 69.
- 19.6 *[DP] [NP]* Selon l'évolution des conditions météorologiques, le comité de course peut décider d'interdire l'utilisation du spinnaker, signalé par l'envoi d'un Pavillon B à bord du bateau pointage.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'ÉQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents en dehors de l'équipage déclaré à l'inscription ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable du comité de course. Un éventuel remplacement ne peut être validé sans une licence compétition FFV 2026.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable. Les remplacements d'équipement ne pourront se faire qu'à la plage du Coz-Pors.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un drapeau blanc Association Nautique de Trégastel. Les bateaux sécurités A, B, C, D et E sont des bateaux officiels, exemptés du port de tout drapeau, et pourront être identifiés par un marquage alphabétique.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent entre le 08/08/2026 14h30 et le 09/08/2026 15h30.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.3 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec le division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou de sacs poubelle à bord des bateaux des concurrents.

25. EMBLEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans la zone de départ à la Grève Blanche.

26. COMMUNICATION RADIO ET TÉLÉPHONIQUE

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

27. NAVIGATION DE NUIT

27.1 Entre le coucher de soleil du 08/08/2026 (21h38) et le lever de soleil du 09/08/2026 (06h57), la course se poursuit, sauf interruption selon les modalités décrites à l'article 13. La navigation se faisant à l'intérieur du port et de manière éclairée, le port de feux de navigation n'est pas nécessaire. Le port d'un moyen lumineux individuel par les concurrents est obligatoire.

27.2 Pendant la nuit, les RCV et les présentes IC sont applicables de manière inchangée.

28. PRIX

La remise des prix aura lieu au podium d'animation du Coz-Pors, à l'issue de la régates et des éventuelles instructions de réclamations.

29. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à la régates ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président du Comité de Course : Grégoire GALL

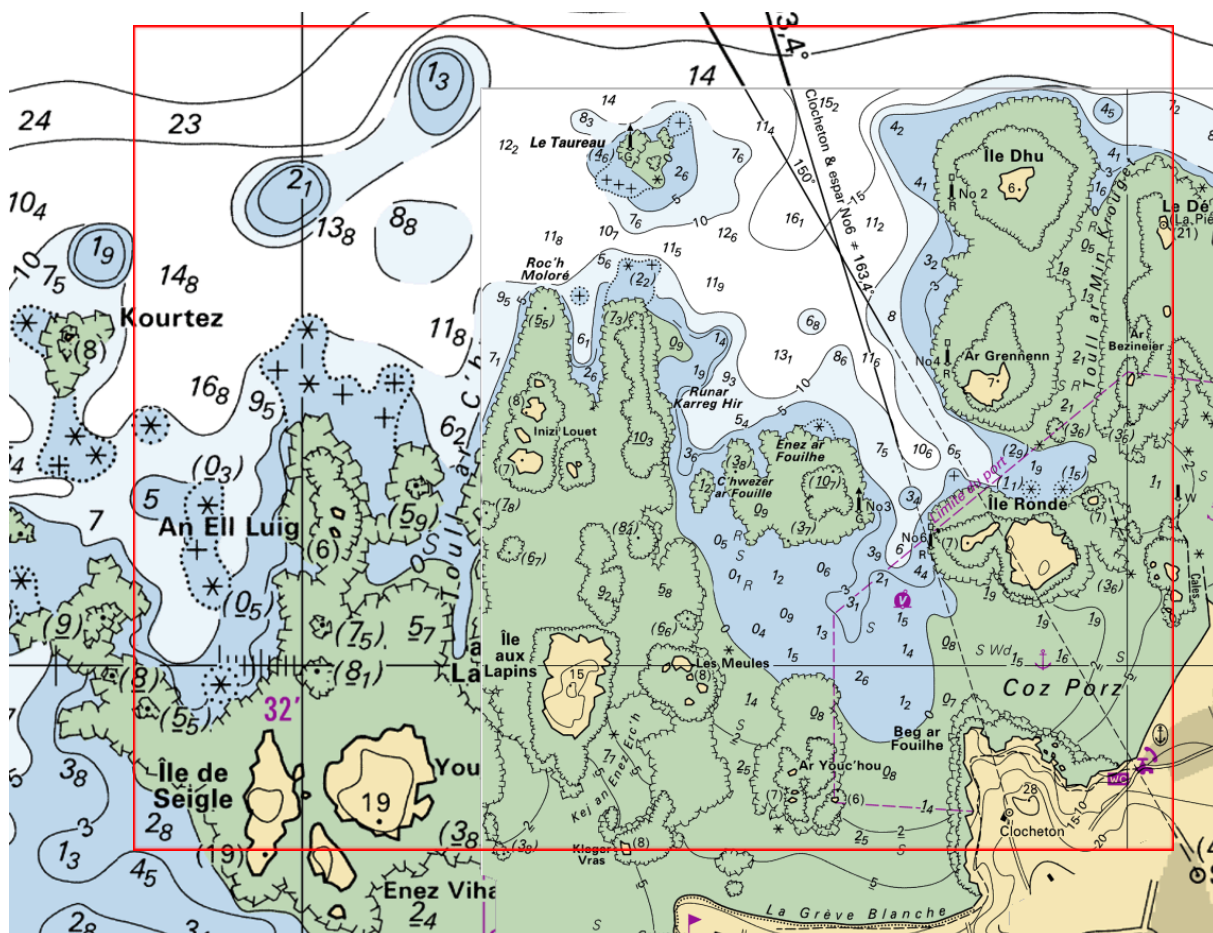
Adjoint au Comité de Course : Loïc MARTIN

Adjoint au Comité de Course : Marc HALLAIS

Président du Jury : Guillaume BOURDOULOUS

ANNEXE ZONES DE COURSE

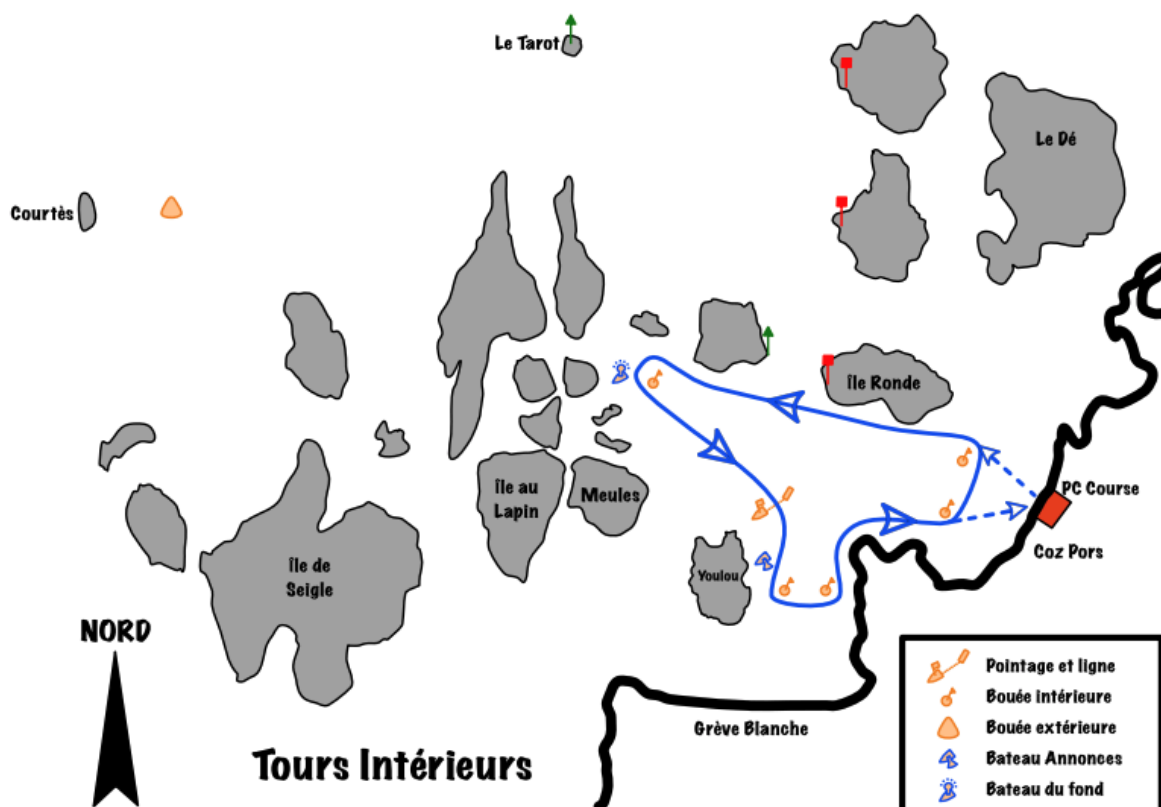
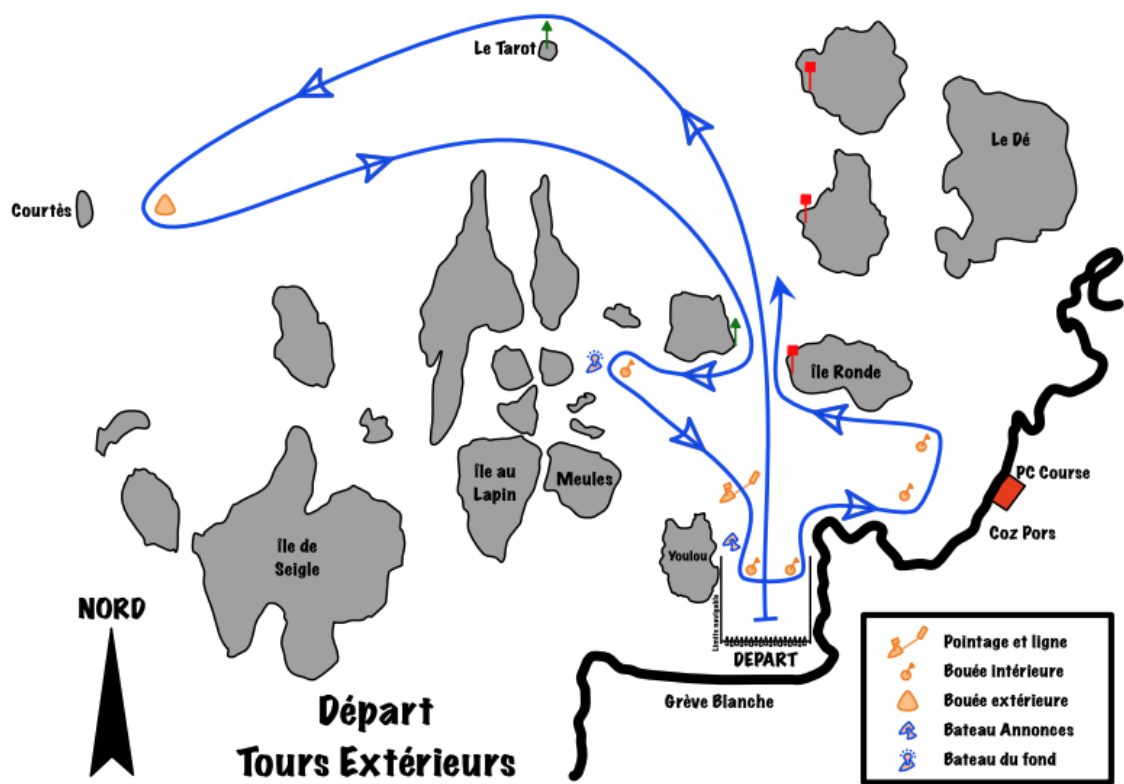
*Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles*

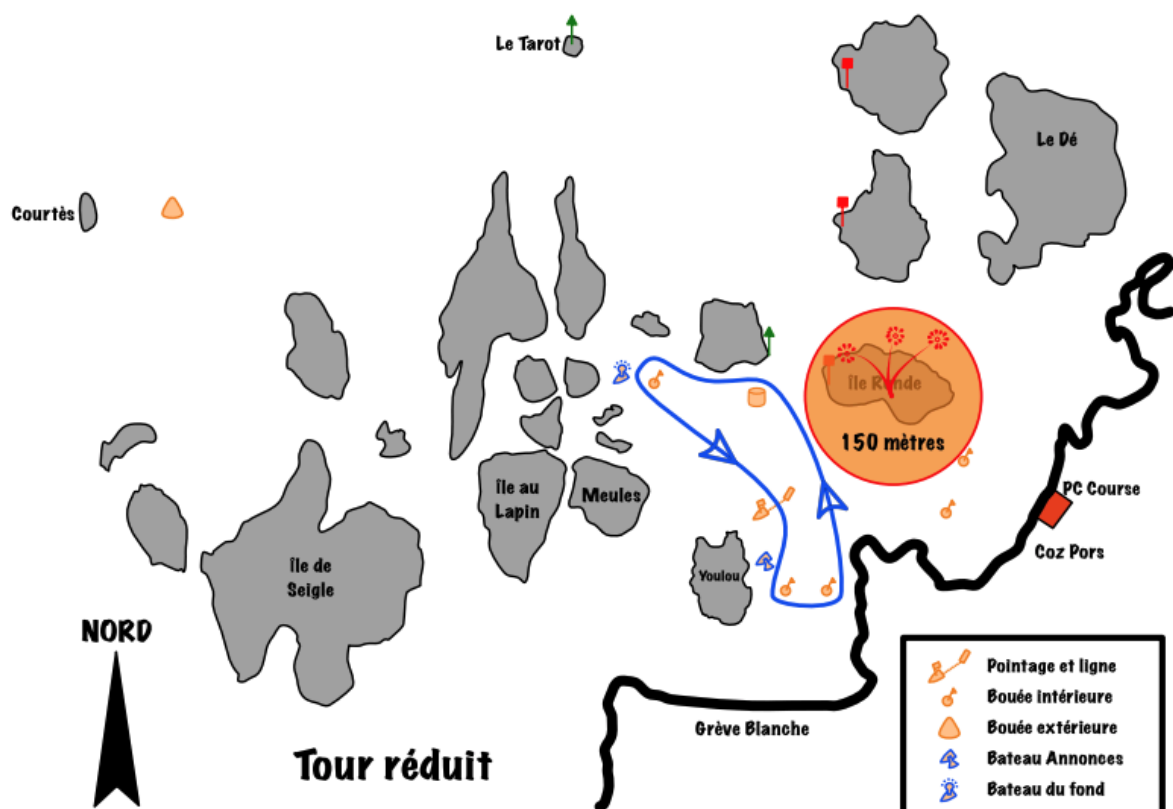


Le Comité de Course attire l'attention des coureurs sur le fait que la zone de course comporte de nombreux reliefs rocheux. Les balises et reliefs rocheux sont des obstacles.

Au cours de la réduction de course pour le feu d'artifice tel que décrite dans les IC, la zone de 150 mètres autour du pas de tir des feux d'artifice est un obstacle.

ANNEXE PARCOURS





ANNEXE MARÉES

Samedi 08 Août 2026

UTC+2 Semaine 32

48°50' N
3°29' W

Lever du soleil : 06h56

Dernier croissant de lune

Coucher du soleil : 21h38

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM	46	01h57			7,35m				
BM		08h21	06h24	01h04	3,55m	3,80m	0,32m	0,95m	1,90m
PM	46	14h41	06h20	01h03	7,39m	3,84m	0,32m	0,96m	1,92m
BM		21h12	06h31	01h05	3,47m	3,92m	0,33m	0,98m	1,96m

Dimanche 09 Août 2026

UTC+2 Semaine 32

48°50' N
3°29' W

Lever du soleil : 06h57

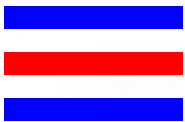
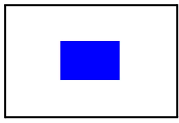
Dernier croissant de lune

Coucher du soleil : 21h36

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM	48	03h35			7,36m				
BM		09h53	06h18	01h03	3,46m	3,90m	0,33m	0,98m	1,95m
PM	53	16h15	06h22	01h03	7,69m	4,23m	0,35m	1,06m	2,12m
BM		22h41	06h26	01h04	3,05m	4,64m	0,39m	1,16m	2,32m

ANNEXE PAVILLONNERIE UTILE

Le présent tableau est indicatif. Pour la signification complète, se référer aux RCV, et aux présentes Instructions de Course qui les modifient.

Pavillonnerie	Image	Signification
Aperçu		Le départ est retardé.
Classe 420		À son envoi, il reste 5 minutes avant le départ. A son affalé, top départ.
P		Pavillon préparatoire. A son envoi, il reste 4 minutes avant le départ. A son affalé, il reste 1 minute avant le départ.
C		Parcours réduit. Non utilisé cette édition.
S		Suspension de course. Tous les bateaux doivent regagner la terre.
D		Les bateaux sont autorisés à retourner sur l'eau après une suspension de course.
M		Marque manquante. Le bateau qui porte ce pavillon vient remplacer une marque défectueuse le temps de sa réparation.
L		Publication d'un avenant aux instructions de course
B		Interdiction d'utiliser le spinnaker.
Orange		Indicateur de ligne de départ ouverte
Vert		Indicateur de ligne de départ ouverte en cas de reprise de course après suspension.
Bleu		Indicateur de ligne d'arrivée ouverte.

ANNEXE ÉQUIPEMENT À BORD

Outre l'équipement obligatoire précisé dans les présentes Instructions de Course, l'Association Nautique de Trégastel recommande l'équipement suivant à bord :

- Vêtements adaptés à la navigation par tout temps et de jour comme de nuit
- Bottillons ou chaussons
- Gilets de sauvetage
- Lampe frontale x2
- Eau - privilégier les gourdes plutôt que les bouteilles d'eau
- Denrées alimentaires
- Sac poubelle afin de collecter vos déchets

ANNEXE BARÈME DE PÉNALITÉS ARTICLES 15.3-15.4

Les retenues "en prison" pour les infractions au Chapitre 2 des RCV se feront selon le barème suivant conformément aux articles 15.3 et 15.4 des IC :

- 0-5 noeuds de vents (knt) = 10 min
- 5-7 knt = 8 min
- 8-10 knt = 7 min
- 10-12 knt = 6 min
- 12-15 knt = 5 min
- 15-20 knt = 4 min
- 20-25 knt = 3 min
- 25-30 knt = 2 min